

## RÈGLEMENTS COURIR POUR LEUCAN - RÉCRÉOPARC 2018

- Le frais d'inscription et la collecte de dons minimale sont obligatoires pour tous.
- Les dons doivent être remis sur place lors de l'inscription ou peuvent être faits en ligne au : <http://www.courirpourleucan.com/fr/defis/recreoparc-a-sainte-catherine/>
- Tous les participants peuvent récupérer leur trousse du participant au bureau de Leucan Montérégie, au 5, rue Place-du-Commerce, bureau 102 à Brossard le jeudi 27 septembre et le vendredi 28 septembre entre 8 h 30 et 16 h 30 ou à la table d'accueil située dans le Pavillon du RécréoParc le matin de l'événement entre 8 h et 9 h 30.
- Les courses sont participatives et non compétitives. Elles seront chronométrées pour votre plaisir.
- Vous devez porter votre dossard tout au long de la course.
- Les frais d'inscription sont non remboursables et non transférables. Dès que votre inscription est complétée, aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-participation.

L'événement a lieu même s'il pleut. Toutefois, s'il y a des orages, l'événement pourrait être annulé. En cas d'annulation, l'événement ne sera pas remis à une date ultérieure. Les frais d'inscriptions et les dons reçus ne seront pas remboursés.

